Nations Unies S/2020/541

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés du Secrétaire général António Guterres, et de M. Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République française; S. E. M. Philippe Goffin, Ministre des affaires étrangères et de la défense du Royaume de Belgique ; S. E. M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger; S. E. M. Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine; S. E. M. Noureddine Erray, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne; S. E. M. Jüri Luik, Ministre de la défense de la République d'Estonie; S. E. M^me^ Candith Mashego-Dlamini, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de la République sud-africaine; Lord Tariq Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Indonésie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la situation au Mali, tenue le jeudi 11 juin 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

20-07962 (F) 230620 220720

Merci de recycler

Annexe I

Déclaration du Secrétaire général[Original : anglais et français]

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser aux membres du Conseil et je vous présente mes excuses, car à 10 heures, je devrai être présent pour l'ouverture de la session de l'Assemblée générale.

Les crises multiformes qui touchent le Mali et le Sahel continuent de faire payer un lourd tribut aux populations de la sous-région. Les groupes terroristes et criminels continuent d'étendre leurs activités et d'exploiter les tensions intercommunautaires qui existent de longue date.

J'exprime mes plus sincères condoléances pour les récents assassinats dans le centre du Mali, où au cours des derniers jours, au moins 100 civils ont été tués lors d'attaques dans la région de Mopti. Je présente également mes condoléances au Burkina Faso voisin, où plus de 80 personnes sont mortes dans le nord au cours d'attaques distinctes attribuées à des groupes terroristes.

La maladie à coronavirus (COVID-19) vient compliquer une situation déjà extrêmement difficile, les groupes terroristes et d'autres groupes armés tentant de tirer profit de la pandémie.

Le Mali n'a pas été épargné par le virus, pas plus que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) sur le terrain. Plus de 100 membres du personnel des Nations Unies ont été atteints. Si beaucoup d'entre eux se sont rétablis, deux soldats de la paix sont morts. Nous pleurons ces disparitions.

Je note avec encouragement la réaction rapide du Gouvernement face à la pandémie, en étroite coopération avec la MINUSMA et d'autres partenaires internationaux. La MINUSMA a pris sans tarder des mesures pour prévenir la propagation du virus, mesures qu'elle a par la suite encore renforcées, tout en continuant d'exécuter son mandat.

Cela fait cinq ans que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé par les parties maliennes à Alger. En dépit des retards pris dans sa mise en œuvre, des progrès importants ont été réalisés au cours de l'année écoulée. Le Mali a tenu un dialogue national inclusif, auquel ont participé les Maliens de la diaspora. Il a été l'occasion pour les femmes et les hommes du pays d'exprimer leurs préoccupations et d'examiner les réponses à leur apporter. Il a débouché sur plusieurs résolutions et permis aux parties de concentrer à nouveau leur attention sur la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Après l'incorporation de 1 330 ex-combattants des mouvements armés dans les forces de défense et de sécurité nationales, plus de 1 100 soldats appartenant aux unités reconstituées de l'armée nationale ont été redéployés à Kidal, Gao, Tombouctou et Ménaka. De nouvelles incorporations devraient bientôt avoir lieu, avec l'intégration de 510 combattants restants puis un autre groupe de 1 160, afin d'atteindre l'objectif fixé de 3 000 soldats nouvellement intégrés d'ici la mi-2020.

L'arrivée de la première unité reconstituée en février a marqué le retour officiel des forces armées nationales à Kidal pour la première fois depuis que les forces rebelles avaient pris le contrôle des principales villes du nord du Mali en 2012. Une fois pleinement opérationnelles, les unités reconstituées viendront consolider les forces armées nationales dans le nord du Mali. Ce n'est qu'en renforçant la présence des forces de défense et de sécurité nationales que l'on peut combattre le terrorisme et rétablir l'autorité de l'État.

Cela permettra également de préparer le retour des administrations publiques et des institutions judiciaires. À présent, il est indispensable que toutes les unités redéployées deviennent opérationnelles tout en créant les conditions qui leur permettent d'assumer progressivement les tâches de sécurité qui leur sont confiées.

Pour cela, il nous faut des mesures rapides, toutes les parties concernées devant en particulier continuer d'honorer leurs engagements, et mettre en place de nouvelles infrastructures, fournir du matériel supplémentaire, continuer les activités de formation et prendre les mesures de cohésion appropriées.

Une force de police efficace et proche des populations est tout aussi importante pour stabiliser le Mali et lutter contre le terrorisme. Des mesures ont été prises pour définir le cadre législatif nécessaire à la création et au déploiement d'une force de police territoriale, un aspect essentiel de la décentralisation.

Grâce à ses bons offices, la MINUSMA a joué un rôle crucial en aidant les parties à surmonter leur méfiance, à régler de nombreux problèmes et à s'entendre sur les modalités du redéploiement. Ce n'est que l'un des nombreux aspects de l'action essentielle que la MINUSMA continue de mener pour soutenir les parties et créer les conditions propices à la mise en œuvre du processus de paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le leadership exceptionnel dont fait preuve mon représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif.

Des mesures ont également été prises pour mettre en place la Zone de développement des régions du nord, en vue d'améliorer la vie quotidienne de la population et de contribuer à remédier aux causes profondes de l'instabilité, dont la pauvreté, le sous-développement et l'absence de perspectives pour les jeunes.

Des élections législatives ont eu lieu en mars et avril avec l'appui de la Mission. Trois fois plus de femmes ont été élues que lors de la précédente législature, et le nombre de députés femmes est le plus élevé jamais enregistré même s'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Toutefois, le faible taux de participation, comme lors des scrutins précédents, nécessite que tous les acteurs politiques continuent de se mobiliser en vue de renforcer la confiance de la population dans les institutions nationales.

Je demande en outre la libération immédiate du chef de l'opposition Soumaïla Cissé, qui a été enlevé pendant la campagne électorale.

L'Assemblée nouvellement élue, qui tient actuellement ses travaux, devrait jouer un rôle majeur dans l'élaboration des réformes institutionnelles prévues par l'Accord, y compris à travers la tenue d'un référendum constitutionnel.

Ces évolutions positives sont prometteuses. J'encourage les parties signataires à se faire davantage confiance et à collaborer les unes avec les autres de façon à maintenir l'élan insufflé par le processus de paix, qui reste la seule voie possible pour parvenir à un Mali stable sur le plan politique et plus sûr. Mon représentant spécial se tient prêt à user de ses bons offices pour aider à créer les conditions propices au progrès.

Je reste préoccupé par la situation dans le centre du Mali, où les activités terroristes continuent d'alimenter la violence intercommunautaire, faisant payer un lourd tribut à la population locale. Je me félicite à cet égard des efforts du Gouvernement et de l'engagement personnel du Premier Ministre, en particulier des initiatives de dialogue intercommunautaire, qui commencent à porter leurs fruits mais, à nouveau, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

La lutte contre l'impunité reste indispensable pour endiguer la violence dans le centre du pays et les autorités doivent en faire davantage pour montrer leur détermination à agir en ce sens. Le plan d'adaptation de la MINUSMA vise à

permettre à celle-ci d'atteindre les objectifs stratégiques fixés dans son mandat, en particulier le deuxième objectif concernant le centre du Mali.

Je tiens en outre à souligner combien il est essentiel de traduire en justice les auteurs criminels contre les soldats de la paix. Cent vingt-huit soldats de la paix ont été tués à la suite d'actes hostiles et pas un seul responsable n'a eu à rendre de comptes.

Je suis horrifié par les allégations selon lesquelles au moins 38 civils auraient été sommairement tués et exécutés par les forces armées maliennes dans deux villages de la région de Mopti le week-end dernier, dans un cas avec l'appui de chasseurs traditionnels. Je salue l'annonce du Gouvernement d'une enquête sur ces violations graves et demande aux autorités de faire tout leur possible pour que les auteurs de ces crimes odieux répondent de leurs actes.

La situation humanitaire est également préoccupante. Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance devrait atteindre les 5 millions au cours des prochains mois. J'appelle à une action internationale rapide et déterminée pour couvrir les besoins humanitaires les plus urgents et atténuer les effets déstabilisateurs de la COVID-19.

Les conclusions du dialogue national inclusif de 2019, qui ont suscité un grand espoir pour le peuple malien, méritent une mise en œuvre diligente. Les appels croissants de la société civile à l'amélioration de la gouvernance et à la lutte contre l'insécurité, entendus notamment lors des manifestations du week-end dernier à Bamako, doivent être pris en compte dans le cadre de cette dynamique. À cet égard, je salue l'ouverture du Président au dialogue.

La MINUSMA et le Secrétariat ont pris des mesures importantes pour renforcer la présence et les activités de l'ONU dans le centre du Mali et mieux protéger les civils. Le plan d'adaptation de la Mission, qui envisage une opération plus agile, mobile et flexible, dotée d'unités spécialisées et de capacités renforcées, notamment en matière de moyens aériens, reste pertinent. Je me félicite que, lors de la conférence sur la constitution des forces de la MINUSMA qui s'est tenue début mai, des pays fournisseurs de contingents se soient engagés à fournir à la Mission des capacités spécialisées supplémentaires.

Dans une situation de plus en plus difficile sur le plan de la sécurité, des moyens aériens additionnels sont de toute urgence nécessaires pour permettre à la Mission de continuer à assurer la bonne mise en œuvre de son mandat. Je demande de nouveau aux États Membres de soutenir le plan d'adaptation lorsqu'ils procéderont à l'examen des contributions et du budget de la Mission, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

La lutte contre le terrorisme est une responsabilité commune. Je félicite l'armée malienne, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et les forces françaises d'avoir renforcé leurs opérations et amélioré leur coordination dans la région du Liptako-Gourma afin de vaincre les groupes terroristes qui sévissent dans la région.

Mais la solution ne peut être exclusivement militaire. Les mesures de sécurité doivent aller de pair avec le rétablissement de l'autorité de l'État et le développement durable. Le respect des droits humains dans la conduite des opérations est aussi indispensable. Le succès de la lutte contre le terrorisme au Mali et dans la région du Sahel dépendra de la capacité de la communauté internationale à rester unie et à suivre une approche globale commune.

À cet égard, je me réjouis que nos principaux partenaires continuent de se mobiliser. Je remercie la France, l'Allemagne et l'Union européenne d'avoir été à l'initiative de la Coalition pour le Sahel créée lors du sommet de Pau en janvier.

Celle-ci offre un cadre plus large pour coordonner les initiatives en matière de sécurité, de développement et de gouvernance dans la région.

Il est crucial de continuer d'apporter un soutien au G5 Sahel et je renouvelle mon appel en faveur d'un dispositif d'appui complet, financé par les contributions statutaires, qui permettrait de fournir un soutien prévisible et durable à la Force conjointe. J'invite également la communauté internationale à continuer de soutenir les initiatives régionales, notamment celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine.

Notre engagement collectif et durable et le soutien continu de la MINUSMA sont essentiels pour bâtir un Mali stable sur le plan politique et plus sûr. Nous le devons aux populations du Mali et de la région du Sahel, qui méritent un avenir meilleur.

Annexe II

Déclaration de M. Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel

[Original : français]

Je voudrais, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, féliciter la France, qui préside cette réunion du Conseil de sécurité en ce mois de juin 2020 et la remercier, ainsi que l'ensemble des pays membres du Conseil, pour l'invitation adressée à l'Union africaine à l'occasion de cet important débat sur le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali et la perspective de renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le débat de ce jour se déroule dans un contexte difficile au Mali et dans toute la région du Sahel. Cette partie de l'Afrique traverse actuellement une triple crise sécuritaire, sanitaire et économique liée à la maladie à coronavirus . Compte tenu de la situation politique et sécuritaire qui prévaut dans la région depuis longtemps, nous pensons que le dispositif mis en place pour prendre en charge la sécurité au Mali et au Sahel, au centre duquel se trouve la MINUSMA, doit être soutenu et renforcé.

Sur le plan sécuritaire, la situation a connu une forte dégradation, surtout depuis le second semestre de l'année 2019, particulièrement dans la zone du Liptako-Gourma, dite zone des trois frontières. Les actions des groupes armés terroristes ont augmenté en nombre et en intensité. Les violences intercommunautaires au centre du Mali continuent malgré les stratégies mises en place par le Gouvernement pour y répondre. La persistance de ce type d'affrontements a entraîné un nombre important de victimes civiles ces dernières semaines.

La situation difficile sur le plan sécuritaire a naturellement entraîné la détérioration de la situation humanitaire et du respect des droits de l'homme, matérialisée par le nombre croissant de personnes déplacées et l'absence de services sociaux de base tels que l'éducation et la santé.

Face à cette situation, le Mali a mis en place un nouveau dispositif de sécurité, l'opération Maliko, dont les résultats sont visibles aujourd'hui. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est montée en puissance et le dispositif de coopération et de coordination mis en place à Pau semble fonctionner correctement. D'autres initiatives sont en cours depuis le second semestre de 2019, notamment celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a apporté un appui financier important au G5 Sahel. De même, l'Union africaine, lors du sommet de février 2020, a décidé d'exprimer sa solidarité envers les pays de la région par le déploiement d'une force de 3 000 hommes. Le processus de mise en place de cette force est en cours. Il faut bien sûr, à cette dimension sécuritaire, ajouter les interventions multiples dans le domaine du développement dans le cadre du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel ou de l'Alliance pour le Sahel.

Sur le plan politique, la tenue du dialogue national inclusif au Mali avait suscité beaucoup d'espoirs. Nous félicitons le Mali, qui, suivant les recommandations de ce dialogue politique, a réussi l'organisation des élections législatives, qui ont permis l'installation de la nouvelle Assemblée nationale. C'est un pas important pouvant faciliter des réformes encore plus importantes, notamment en ce qui concerne la révision de la Constitution. C'est aussi l'occasion pour moi d'encourager les autorités maliennes à organiser les élections partielles dans les circonscriptions où elles n'avaient pas pu se tenir avant la fin de l'année.

S’agissant de la mise en œuvre de l’accord de paix, des progrès ont été réalisés sur le redéploiement de l’armée reconstituée. Nous encourageons les autorités maliennes à poursuivre leurs efforts pour parachever le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration accéléré et à conduire l’opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration jusqu’à sa finalisation. C’est un désarmement, une démobilisation et une réintégration complets débouchant sur le désarmement total des mouvements armés et des milices qui contribueront au retour de la paix au Mali.

Nous nous réjouissons aussi de la mise en place des autorités intérimaires dans les régions de Taoudenni et de Ménaka, et nous encourageons le Gouvernement malien à parachever ce processus au cours de cette année. Nous saluons également le transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales ainsi que l’opérationnalisation de la police territoriale.

Pour terminer, le débat de ce jour intervient également à un moment où la constitution d’un nouveau gouvernement est attendue au Mali. Notre souhait est que le prochain gouvernement puisse créer une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre de l’accord de paix, à travers l’adoption d’un nouveau chronogramme pour parachever les actions prioritaires déjà identifiées.

Pour conclure, je dirai que la situation politique et sécuritaire au Mali et dans la région du Sahel demeure difficile et requiert des efforts soutenus de l’ensemble de la communauté internationale, en particulier pour la mise en œuvre optimale de l’accord de paix. Cet accord constitue le cadre et la voie privilégiés pour la résolution de la crise multidimensionnelle que connaît le Mali. Le rôle de la MINUSMA dans la mise en œuvre de cet accord et la stabilisation du pays est incontournable. L’Union africaine soutient donc la proposition du Secrétaire général de renouveler le mandat de la MINUSMA avec ses effectifs actuels.

Annexe III

Déclaration de S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France

[Original : anglais et français]

C'est un grand plaisir pour moi de présider cette réunion du Conseil de sécurité sur le Mali, à l'occasion de la présidence française.

La France remercie le Secrétaire général de l'honneur qu'il nous fait de participer à cette réunion. Je me réjouis également de la présence du Haut Représentant de l'Union africaine pour le Sahel et le Mali et de la présence de nombreux ministres. C'est le signe de l'intérêt que nous portons collectivement à la situation au Mali et, au-delà, au Sahel.

Je souhaiterais tout d'abord évoquer avec le Conseil le chemin parcouru depuis huit ans, car il faut se souvenir d'où nous partons. En 2012, le nord du Mali était occupé par les terroristes et le vide politique s'était installé. En 2013, la France, à la demande des autorités maliennes, est intervenue pour arrêter l'avancée des jihadistes vers Bamako. La force de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, puis la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) se sont déployées pour sécuriser le territoire et des élections ont été organisées.

Un accord de paix a été trouvé, sous l'égide de l'Algérie, en 2015. Depuis cette date, la mise en œuvre de cet accord a connu d'importants progrès. Cette année, pour la première fois depuis cinq ans, 1 000 soldats de l'armée malienne reconstituée, c'est-à-dire intégrant d'anciens rebelles, ont fait leur retour dans les villes du nord, dont celle, symbolique, de Kidal. Et les avancées sur les autres volets de l'accord de paix se poursuivent, que ce soit sur la décentralisation, le développement du nord ou la participation des femmes au processus de paix.

Pour autant, à l'image de ces avancées parfois obtenues de haute lutte, la situation au Mali et au Sahel reste extrêmement fragile. Les groupes terroristes poursuivent leurs actions de harcèlement. Les populations civiles et les armées du Sahel, dont je salue le courage et l'engagement, paient un lourd tribut, et j'ai aussi une pensée spéciale pour toutes les victimes civiles et militaires au Sahel, comme ces derniers jours dans le centre et le nord du Burkina Faso, et je transmets mes condoléances à leurs familles. Je voudrais aussi, à cet instant, avoir une pensée particulière à l'égard de Soumaïla Cissé, toujours en détention aux mains des terroristes. La situation humanitaire, aggravée par la pandémie de la maladie à coronavirus, continue de se détériorer, engendrant une augmentation du nombre de déplacés internes et de réfugiés. La réconciliation des différentes communautés reste un défi. Enfin, le changement climatique rend le Mali et l'ensemble de la région particulièrement vulnérables.

La France est cependant confiante. Au Sahel, nous travaillons avec des États, parfois fragilisés, mais engagés. Et la communauté internationale a accru son soutien, avec le lancement cette année de la Coalition pour le Sahel. Nous tiendrons demain sa première réunion ministérielle. Sur le terrain, cette dynamique s'est traduite par la mise en place d'un mécanisme de commandement conjoint entre la force française de l'opération Barkhane, forte de 5 100 soldats, et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Les résultats sont là, avec des victoires dans la lutte contre le terrorisme, dont la neutralisation, la semaine dernière, d'Abdelmalek Droukdel, chef d'Al-Qaida au Maghreb islamique. Le groupement de forces Takuba, qui réunit des forces spéciales européennes, a également été lancé. Nous avons enfin poursuivi

nos efforts en matière de gouvernance et de retour de l'État, avec le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, lancé avec l'Allemagne, et aussi avec les actions de développement dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel.

Le mois de juin revêt une importance majeure pour le Mali, car c'est celui du renouvellement du mandat de la MINUSMA. Face aux enjeux persistants auxquels est confronté le pays, la MINUSMA reste le meilleur outil dont dispose la communauté internationale pour appuyer les Maliens sur le chemin de la paix et de la sécurité. Le plan d'adaptation de la MINUSMA, que j'invite l'ensemble des États Membres à soutenir, devrait améliorer encore ses capacités.

Dans la négociation de ce mandat, qui s'ouvrira dans les jours qui viennent, nos priorités seront de conforter la MINUSMA dans ses tâches prioritaires : mise en œuvre de l'accord de paix et appui au redéploiement de l'État et à la protection des civils dans le centre du pays.

Mais nous cherchons aussi à marquer, dans ce mandat, nos attentes envers les parties maliennes, qu'il s'agisse du Gouvernement ou des groupes armés. Cinq ans après la signature de l'accord de paix, la communauté internationale attend encore des progrès significatifs de leur part. Les agissements de certains acteurs, en substitution flagrante de l'autorité de l'État dans le nord, ne sont pas admissibles. Leur désarmement doit se poursuivre, dans les conditions agréées par les parties. D'un autre côté, les réformes politiques et institutionnelles prévues par l'Accord se font encore attendre. Je le redis ici : l'accord de paix issu du processus d'Alger doit rester notre boussole, et c'est vers sa mise en œuvre pleine et entière que nous devons tendre. Ceux qui s'y opposeraient, de quelque camp qu'ils soient, s'exposeraient à des sanctions.

Ce renouvellement du mandat doit aussi être l'occasion de rappeler nos exigences concernant la protection des civils et le respect du droit international humanitaire, l'accès humanitaire, ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité. Le Gouvernement malien a annoncé des enquêtes concernant plusieurs allégations de graves violations des droits de l'homme, dont certaines seraient imputables à des éléments des forces de défense et de sécurité. Il est essentiel que les responsables de ces actes inacceptables soient traduits devant la justice, comme le Gouvernement malien s'y est engagé.

Alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je rappelle également l'importance d'une participation pleine, active et effective des femmes, sans lesquelles il ne peut y avoir de paix durable.

Parce que la MINUSMA agit en lien avec d'autres présences de sécurité, il est enfin important que des synergies adéquates se mettent en place. Par souci d'unité du Conseil, nous défendrons le maintien de l'appui apporté par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi qu'une clarification concernant la manière dont ce soutien est fourni au-delà du territoire malien.

La MINUSMA accomplit un excellent travail, dans un environnement des plus difficiles qui soit. Je salue l'engagement du Secrétaire général, ainsi que celui de son représentant spécial, M. Mahamat Saleh Annadif, et l'engagement de l'ensemble des Casques bleus.

La France, consciente de sa responsabilité sur ce dossier, aura à cœur de travailler étroitement avec chacun des membres du Conseil pour parvenir à un consensus sur le renouvellement du mandat.

Annexe IV

Déclaration de S. E. M. Philippe Goffin, Ministre des affaires étrangères et de la défense de la Belgique

Je souhaiterais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son exposé et sa présence et, à travers lui, l'ensemble du personnel des Nations Unies au Mali. Je salue l'engagement du Président Buyoya et de l'Union africaine en faveur de la paix, de la stabilité et du développement du Mali.

Nous déplorons à nouveau la mort, au cours des derniers mois et même des derniers jours, de trop nombreux civils et soldats au Mali. Au nom de la Belgique, je tiens ici à exprimer nos condoléances à leurs proches, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement maliens.

Le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali sera célébré dans quelques jours. Malgré des progrès bien plus lents qu'espéré, je tiens à souligner qu'il n'y a pas d'alternative à la paix et pas d'alternative à l'Accord de 2015.

Cet accord a permis quelques avancées : le redéploiement timide d'éléments de l'armée reconstituée dans le nord ; la mise en place d'une structure administrative décentralisée avec un transfert progressif des responsabilités et des moyens ; l'établissement d'une Zone de développement des régions du nord ou encore un début de processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, processus crucial pour éviter la reprise des violences.

Je salue également les travaux de la Commission d'enquête internationale pour le Mali, telle que prévue par l'accord de paix, dont le rapport final sera présenté dans quelques jours. Il sera impératif d'y donner une suite qui soit à la hauteur du travail fondamental qui a été accompli par cette commission. Néanmoins, force est de constater que depuis l'Accord de 2015, les progrès restent trop faibles pour garantir un retour à la paix durable. Je regrette que les critères de progrès identifiés par le Conseil de sécurité en juin 2019 n'ont, pour la plupart, pas été réellement atteints.

Il reste donc des défis, et j'en soulignerai plus particulièrement deux. Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité doit être un chantier prioritaire afin de professionnaliser ce secteur et de restaurer la confiance de l'ensemble des Maliens à l'égard de ceux dont la mission consiste à les protéger. Deuxièmement, la représentation équilibrée de toutes les Maliennes et de tous les Maliens au sein des institutions de l'État doit encore progresser, tant pour les fonctions électives que pour les fonctions administratives. Après cinq années de progrès modestes, il est donc urgent que les parties fassent preuve d'un sens des responsabilités renouvelé dans la recherche d'un compromis dans la mise en œuvre de l'Accord.

Nous le voyons tous, la situation dans le centre du Mali reste très préoccupante, et ce en dépit de la mise en place du Cadre politique de gestion de la crise. Nous appelons l'État réformé à se redéployer dès que possible et à assurer son rôle régalien de protection des citoyens, à commencer par les plus vulnérables.

La sécurité, la justice et l'éducation sont trois services de base qui pourraient contribuer à saper le recrutement des milices communautaires et des terroristes. La fin des conflits intercommunautaires et la lutte contre le terrorisme passent aussi, j'en suis convaincu, par le renforcement de la légitimité de l'État.

Je tiens à cette occasion à saluer le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en appui aux efforts du Gouvernement. Le plan d'adaptation de la MINUSMA est à cet égard une initiative importante, même si nous savons que tout le travail de cette mission, au

sein de laquelle plus de 80 militaires belges sont déployés, ne peut s'inscrire qu'en soutien à un processus de nature politique.

Qu'il me soit permis de mentionner un autre sujet important : la lutte contre l'impunité. Le sentiment d'injustice est l'un des plus puissants qui soient. Il a déjà provoqué des révoltes. J'encourage donc le Mali à répondre à cette perception d'injustice par l'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre la criminalité. Dans ce contexte, je déplore qu'aucune enquête ouverte sur les allégations d'abus commis par les Forces de défense et de sécurité n'ait encore donné lieu à un procès. Il est tout aussi regrettable qu'aucun procès ne se soit tenu contre les auteurs présumés des crimes contre les Casques bleus de la MINUSMA. Dans ce cadre, je le répète, la Belgique suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête internationale.

La crise qui a mis le Mali à l'ordre du jour du Conseil tarde à se résorber. Bien sûr, certaines questions dépassent la crise malienne *stricto sensu*, tels la crise sanitaire mondiale que nous connaissons, le dérèglement climatique, la menace terroriste régionale ou encore la criminalité transnationale organisée. Mais il est également des défis endogènes majeurs. Plutôt que de les relativiser ou de chercher des boucs émissaires, j'appelle tous les acteurs politiques maliens de bonne volonté à s'en saisir pour les dépasser. Qu'ils sachent qu'ils pourront compter sur la Belgique pour les accompagner et les appuyer dans la voie qu'ils auront eux-mêmes tracée.

Annexe V

Déclaration de S. E. M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur du Niger

Qu'il me soit permis de saluer à l'entame de mon propos le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Sahel et le Mali, M. Pierre Buyoya, pour la qualité de leurs exposés ainsi que pour les efforts personnels qu'ils déploient pour la stabilisation du Mali en particulier et du Sahel en général.

Je voudrais remercier très sincèrement M. Jean-Yves Le Drian, Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, pour avoir pris si opportunément l'initiative d'organiser la présente réunion sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pendant la présidence française du Conseil de sécurité.

Je voudrais également me réjouir de la participation de mes homologues ministres à cette réunion si importante pour le Sahel. Cette marque d'intérêt révèle toute l'importance que nous accordons à la MINUSMA et à la situation au Sahel.

Il est indéniable que les efforts déployés par la MINUSMA ont fortement contribué à la stabilisation progressive du Mali, mais, hélas, au prix fort des pertes en vies humaines de son personnel, notamment du fait des lâches attaques des groupes armés terroristes, qui n'ont même pas daigné observer la trêve humanitaire internationale demandée par le Secrétaire général en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus. Je souhaite à cet égard rendre un vibrant hommage aux pays fournisseurs de contingents et présenter mes condoléances les plus émues aux familles éplorées.

Malgré la présence de la violence due aux attaques continues des groupes armés terroristes et aux conflits intercommunautaires, des progrès tangibles ont été réalisés dans le processus de paix au Mali, en particulier depuis la tenue du dialogue national inclusif en décembre 2019, qui a constitué un grand moment pour le peuple malien et une étape importante dans l'établissement d'un consensus national sur les principales réformes politiques et institutionnelles. De plus, l'organisation des élections législatives le 29 mars dernier, dans ce contexte de menaces croissantes, a clairement démontré au monde l'attachement du peuple malien à la démocratie, au retour de la paix et de la stabilité dans le pays. Des avancées ont également été réalisées dans la promotion de l'égalité des sexes, 30 % des sièges de député ayant été remportés par des femmes.

Toujours au chapitre des avancées obtenues, je voudrais saluer celles enregistrés dans le transfert, graduel certes, des services de l'État aux autorités locales. Cependant, nous notons que d'autres réformes primordiales connaissent un retard dans leur mise en œuvre. Il s'agit notamment de la mise en place de la police territoriale, de la restructuration administrative et territoriale ainsi que du redéploiement des unités reconstituées de l'armée vers le nord. Ces réformes, dont le retard dans la mise en œuvre constitue un obstacle important à l'application de l'accord de paix, doivent faire l'objet d'une attention soutenue.

Le Niger salue le soutien déterminant apporté par la MINUSMA dans le cadre de la stabilisation et du rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans le centre du Mali. Nous sommes également encouragés par l'élaboration du plan d'adaptation de la MINUSMA pour le centre du Mali, conformément à la résolution 2480 (2019). Toutefois, nous notons avec inquiétude la mise en œuvre de ce plan sans les ressources adéquates. À cet égard, nous demandons instamment au Conseil d'envisager favorablement l'appui en ressources financières supplémentaires, indispensables pour soutenir la mise en œuvre effective dudit plan.

Au niveau sous-régional, nous saluons les efforts constants déployés par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en collaboration avec les forces internationales, y compris les forces de l'opération Barkhane. Nous sommes heureux de constater, comme cela a été reconnu par le Conseil de sécurité la semaine dernière, que le rythme des opérations de la Force conjointe s'est amélioré, avec d'importantes victoires remportées contre les terroristes. Aussi, depuis sa création en 2017, la Force conjointe a mené plusieurs opérations d'envergure selon son mandat. C'est le lieu de reconnaître la nécessité d'un soutien adéquat, prévisible et pérenne à cette force pour qu'elle puisse réaliser son importante mission. Le Niger se félicite de l'évolution de la posture et du format actuel de la Force conjointe.

L'harmonisation des actions à travers le mécanisme de commandement conjoint des opérations au Sahel, basé à Niamey, est, à n'en point douter, une excellente option. Celle-ci confortera le prochain déploiement par l'Union africaine de 3 000 militaires qui viendront appuyer les pays du Sahel dans leur combat contre le terrorisme.

La situation au Sahel, en particulier au Mali, plaide en faveur de la poursuite de l'action de la MINUSMA. En ce sens, le Niger souhaite voir un consensus des membres du Conseil au sujet de son mandat, de son budget, de sa taille et de sa capacité opérationnelle.

Le Niger continue de croire que cette force devrait être plus forte et plus robuste au regard des attaques terroristes d'une rare cruauté, qui n'épargnent ni nos forces de défense et de sécurité, ni les forces de nos partenaires de l'opération Barkhane, encore moins les populations civiles, y compris les femmes et les enfants. Le Niger appelle tous les États Membres à fournir les capacités requises et à mobiliser les ressources adéquates pour la MINUSMA, conformément à leurs engagements au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, du Secrétaire général. En outre, nous estimons que la création d'une brigade d'intervention rapide dans le cadre de la MINUSMA, à l'image de celle créée au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, pourrait accroître son efficacité. Pour le Niger, la mobilisation de tous est nécessaire pour la survie des États du G5 Sahel et des 80 millions d'habitants de la région. Tout aussi nécessaire est la poursuite de l'appui déterminant que la MINUSMA apporte à la Force conjointe du G5 Sahel.

Nous estimons qu'avec l'engagement de la communauté internationale, il est possible de faire plus et mieux au nom du bien public mondial qu'est la paix.

À ce stade de mon propos, qu'il me soit permis de réitérer ici notre demande maintes fois exprimée de voir la Force conjointe du G5 Sahel placée sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ce qui lui donnerait plus de légitimité et lui assurerait un financement prévisible.

À la veille du renouvellement du mandat de la MINUSMA, nous remercions le Secrétaire général d'avoir soumis au Conseil des options en vue du renforcement de l'appui qu'elle apporte à la Force conjointe du G5 Sahel. Pour ma délégation, la meilleure option serait celle qui, tout en assurant le maintien des acquis actuels, permettrait la prévisibilité des financements, des appuis multiformes au plus près des bataillons et la valorisation des capacités locales en matière de fourniture de services, entre autres.

La région du Sahel est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis qui comportent des risques susceptibles de compromettre la paix et la sécurité internationales. C'est donc le moment indiqué pour le Conseil de sécurité, à travers le renouvellement du mandat de la MINUSMA, d'envoyer un signal fort de solidarité avec les populations du Sahel et un ferme avertissement aux terroristes que le monde ne restera pas inactif face à leurs desseins criminels.

Annexe VI

Déclaration de S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine

Avant toute chose, nous tenons à adresser nos plus sincères condoléances aux familles, aux Gouvernements et aux peuples cambodgiens et salvadoriens suite au décès récent de deux soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui ont succombé à la maladie à coronavirus (COVID-19). Cette pandémie ne fait qu'aggraver le grand danger auquel ces héros de la paix sont confrontés au quotidien.

De même, nous condamnons énergiquement les lâches attaques visant les soldats de la paix de la MINUSMA, y compris la dernière en date perpétrée dans le nord du Mali, au cours de laquelle trois Casques bleus tchadiens ont péri. Nos plus sincères condoléances vont aux familles des victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tchadiens.

Des attaques comme celles-là, toujours plus fréquentes et meurtrières, frappent aveuglément non seulement le personnel de la MINUSMA et les membres des forces nationales et internationales, mais aussi des centaines de civils innocents, y compris des femmes et des enfants. Au cours de chaque période considérée, les civils sont les principales victimes de la violence endémique intercommunautaire et celle des groupes terroristes.

La dernière période ne fait pas exception, au vu de l'inquiétante détérioration des conditions de sécurité au Mali et dans la région du Sahel, y compris au Burkina Faso et au Niger, où les groupes terroristes poursuivent leur vague de violence non seulement contre les forces de sécurité et les civils, mais aussi entre eux, se disputant le contrôle de zones d'influence dans lesquelles la présence de l'État est limitée. Nous sommes également préoccupés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le Mali et le Sahel, dont les groupes terroristes profitent pour multiplier leurs attaques et défier l'autorité. Il s'agit d'une menace de plus qui vient compliquer une situation en matière de sécurité déjà complexe et exacerbe la crise humanitaire qui atteint désormais des niveaux alarmants.

À l'heure où l'humanité est confrontée à l'une de ses plus grandes menaces du fait de la pandémie de COVID-19, nous avons compris et soutenu, conformément à nos principes et à la logique, l'appel à un cessez-le-feu dans tous les conflits pendant la pandémie afin de concentrer les ressources et l'attention sur les populations dans le besoin. Cependant, la triste réalité est que le Mali et le Sahel continuent d'être déstabilisés et pris en otage par la violence des groupes terroristes et les conflits intercommunautaires. Cette situation nous appelle à réaffirmer notre engagement et à renforcer notre soutien étant donné la complexité des défis et la nécessité de mettre en œuvre des solutions globales afin de parvenir à la paix et à la sécurité.

Nous réaffirmons qu'il importe de maintenir la dynamique et de consolider les acquis obtenus à ce jour au Mali et au Sahel avec l'appui indispensable de la MINUSMA, en vue de mettre en œuvre efficacement et sans délai l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui constitue la voie la plus viable vers la stabilité politique et la sécurité du pays. Nous saluons et félicitons le Gouvernement et les parties des progrès réalisés dans des domaines critiques depuis la conclusion du dialogue national inclusif.

En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, il a été encourageant de voir que, grâce à leur participation importante et étendue au processus de paix et à la vie politique malienne, 41 d'entre elles ont été élues à l'Assemblée nationale lors des élections de mai, soit trois fois plus que sous la dernière législature. Nous

appelons à la poursuite des efforts visant à accroître la participation, la formation et l'acceptation des femmes dans les différents organes de décision.

Les progrès réalisés dans le redéploiement des unités reconstituées de l'armée malienne dans le nord du pays, avec l'appui essentiel de la MINUSMA, sont également encourageants, tout comme l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en vue d'une plus grande indépendance du Mali dans la défense de son territoire.

À la lumière du renouvellement du mandat de la MINUSMA, nous devons prendre conscience de la situation politique, sécuritaire et humanitaire toujours précaire au Mali, des progrès réalisés à ce jour ainsi que des ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'appui fourni. Nous appelons à une plus grande collaboration entre les différents acteurs.

Enfin, nous soulignons l'importance qu'il y a à garantir le respect du principe de responsabilité ainsi que des droits de l'homme et du droit humanitaire international, notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, afin de renforcer la crédibilité et l'acceptation des efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité.

Annexe VII

Déclaration de S. E. M. Noureddine Erray, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne

Je voudrais tout d'abord féliciter la France pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin et réitérer notre appui aux efforts qu'elle déploie pour améliorer l'efficacité et la capacité de réaction de cet organe essentiel face aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés.

Je tiens à remercier le Secrétaire général António Guterres, et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, de leurs exposés édifiants sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et à les assurer du plein appui de la Tunisie à leur vision d'un Mali, et plus généralement, d'un Sahel, pacifique et prospère.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel de la MINUSMA et le féliciter pour ses efforts et le dévouement avec lequel il met en œuvre le mandat de la Mission, en dépit de conditions difficiles et éprouvantes, et présenter mes condoléances aux familles des soldats qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

La situation en matière de sécurité au Sahel continue de se détériorer du fait des attentats terroristes persistants qui prennent pour cible les forces de sécurité et les civils, et elle est exacerbée par les violences intercommunautaires, par les conséquences des changements climatiques et plus récemment, par les effets de la pandémie de la maladie à coronavirus. En outre, la région continue de subir les effets dévastateurs des trafics transfrontaliers et d'une criminalité organisée à grande échelle.

Malgré ces défis, les autorités et le peuple maliens restent déterminés à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé à Alger en 2015, qui reste le seul processus viable pour la stabilité, la sécurité et l'édification de l'État au Mali. À cet égard, nous saluons les progrès qui ont été réalisés récemment dans le cadre du processus de transition, comme en témoigne la conclusion du dialogue national inclusif ainsi que le deuxième tour des élections législatives, qui a été couronné de succès et au cours duquel nombre important de femmes ont présenté leur candidature et ont été élues, à notre grande satisfaction. Nous sommes fermement convaincus que plus le nombre de femmes, de membres de la société civile et de responsables locaux qui participent à la mise en œuvre de l'Accord sera élevé, plus le Mali aura de meilleures chances de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement.

Même si la MINUSMA mène ses activités dans des conditions de sécurité difficiles et essaie de s'adapter à l'évolution de la situation au Mali, elle a démontré qu'elle était capable de s'acquitter de son mandat et de mener plusieurs tâches de front, allant de la facilitation de l'application de l'Accord à la protection des civils en passant par l'appui aux autorités maliennes pour leur permettre d'exercer pleinement leur contrôle opérationnel sur les zones précédemment contrôlées par des groupes terroristes et extrémistes, notamment dans le nord du pays. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le redéploiement des unités reconstituées sont essentiels à cet égard. La Tunisie est fière de contribuer aux opérations de la MINUSMA grâce au déploiement d'une unité de transport aérien, qui a contribué pour beaucoup aux progrès qui ont été réalisés récemment sur plusieurs fronts.

Nous nous félicitons également de l'appui que la MINUSMA apporte à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région du Sahel. La fourniture d'articles

consommables essentiels par la MINUSMA est un facteur déterminant pour l'opérationnalisation de la force conjointe, et nous remercions l'Union européenne pour son financement. Néanmoins, comme le soulignent les rapports du Secrétaire général, le dispositif d'appui actuel a ses limites. En plus des options présentées par le Secrétariat pour régler les problèmes de transport, la Tunisie estime qu'il convient d'adopter un ensemble de mesures d'appui en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel, financées au moyen des contributions statutaires des États Membres de l'ONU pour qu'elle puisse exercer ses activités pleinement et efficacement dans toute la région. Cela permettrait d'assurer un financement durable et prévisible de la Force et, en même temps, de libérer la MINUSMA d'un lourd fardeau, lui permettant ainsi de se consacrer entièrement à l'appui du processus de paix au Mali.

La paix et la sécurité au Mali et au Sahel sont d'une importance vitale, non seulement pour la région mais également pour l'ensemble du continent africain et même au-delà. Le sommet de Pau, qui s'est tenu en France en janvier, ainsi que d'autres initiatives internationales et régionales témoignent d'une prise de conscience croissante de multiples défis auxquels le Sahel est confronté et de la nécessité pour la communauté internationale d'aider les pays de la région à renforcer leurs efforts de stabilisation pour faire face aux nouvelles menaces et aux problèmes de développement.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est une responsabilité mondiale et exige une approche plus globale qui va au-delà de la sécurité. Une telle approche doit porter également sur le développement, la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance et garantir la pleine mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes en

Afrique » de l'Union africaine. Par conséquent, la communauté internationale doit appuyer toutes les initiatives bilatérales et multilatérales visant à mobiliser la volonté politique et des ressources pour relever les défis auxquels la région est confrontée, comme la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui a été approuvée par le Conseil en 2013 et qui doit absolument être mise en œuvre.

Nous sommes d'avis que la région peut sortir de la crise actuelle en mettant en œuvre cette feuille de route intégrée, avec l'appui de la communauté internationale ainsi que la coopération et l'appropriation de ses jeunes et de ses communautés, pour jeter les bases d'un avenir prospère.

Annexe VIII

Déclaration de M. Jüri Luik, Ministre de la défense de l'Estonie

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation au Mali. Je voudrais également remercier le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, de ses observations éclairantes.

La situation dans la région du Sahel, y compris au Mali, est très complexe, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de l'évolution politique. L'évolution rapide et dynamique de la situation dans la région requiert notre attention constante. En plus de la présence active de groupes terroristes, nous assistons à l'intensification des tensions au sein des communautés. La frontière entre terrorisme jihadiste et violences ethniques s'estompe.

La pandémie mondiale de la maladie à coronavirus a exacerbé l'insécurité, alors que la situation était déjà fragile. L'Estonie salue les efforts déployés par les autorités maliennes et les organismes des Nations Unies sur le terrain pour prendre des mesures immédiates afin d'enrayer la propagation du virus.

L'Estonie fournit des contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et participe aux missions de formation et de renforcement des capacités de l'Union européenne. Nous sommes en train de doubler nos effectifs déployés auprès de l'opération antiterroriste Barkhane, et notamment le groupement de forces Takuba. Par conséquent, nous sommes vivement préoccupés par les tendances négatives en matière de sécurité dans l'ensemble de la région.

Nous félicitons la MINUSMA pour les efforts constants qu'elle déploie pour appuyer l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et mettre en œuvre son mandat de protection des civils dans le centre du Mali. Nous félicitons également la MINUSMA pour l'appui qu'elle a apporté aux autorités maliennes dans le cadre des élections législatives.

L'Accord de paix reste la base d'une solution politique au conflit au Mali. À cette fin, nous appuyons le leadership et les efforts du Gouvernement malien dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Les efforts déployés récemment pour rétablir la présence du Gouvernement central dans certaines régions du centre du Mali sont nécessaires et bienvenus. Nous nous félicitons également des mesures constructives prises en vue du redéploiement des unités reconstituées des forces armées maliennes dans le nord. Nous devons tenir compte de ces progrès, tout en gardant à l'esprit que tout vide du pouvoir au niveau local peut être exploité par des groupes extrémistes pour provoquer l'instabilité. La présence des forces et des institutions de sécurité nationales a un effet dissuasif et elles jouent un rôle essentiel dans la protection des civils. En outre, cette présence permettra de préparer le terrain pour des services de l'État qui fonctionnent, dont les populations ont besoin de toute urgence.

Seul un processus politique inclusif permettra d'instaurer une paix durable au Mali. À cet égard, les efforts visant à accroître la participation pleine et entière des femmes doivent se poursuivre, notamment en mettant en œuvre les recommandations formulées lors de l'atelier de haut niveau sur la participation des femmes aux prise de décisions tenu en janvier. Nous jugeons encourageant le fait que les élections législatives au Mali ont pratiquement permis de tripler le nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale. Nous soulignons l'importance de prendre des mesures pratiques pour soutenir et faciliter la participation politique des femmes, en s'appuyant sur l'expérience acquise.

La lutte contre l'impunité fait partie intégrante du rétablissement de la présence de l'État. Nous devons veiller à ce que toutes les activités antiterroristes soient menées dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous devons nous attaquer à toutes les graves violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits et en tenir tous les auteurs responsables, quel que soit leur statut. L'attaque de deux villages dans la région de Mopti la semaine dernière, qui a fait plus de 30 morts parmi les civils, exige une enquête transparente. Si les responsables de crimes n'ont pas à répondre de leurs actes et si les victimes n'obtiennent pas justice, les griefs de la communauté continueront d'éclater et de perpétuer le cycle de la violence.

Je voudrais souligner l'importance cruciale de la protection de la population civile, surtout dans la situation qui s'aggrave dans le centre du Mali. Toutes les attaques contre les civils, ainsi que contre les forces nationales et internationales, sont inacceptables et doivent cesser. À cet égard, les autorités maliennes ont un rôle principal à jouer dans la protection des civils, la réduction de la violence et le rétablissement de relations pacifiques entre les communautés locales. Afin d'accroître la capacité de la MINUSMA à assurer la sécurité et à protéger la population locale, le plan d'adaptation de la Mission doit viser à accroître sa mobilité et sa flexibilité. Il faut également renforcer les systèmes d'alerte précoce de la MINUSMA afin que celle-ci soit mieux préparée à protéger les civils et les soldats de la paix eux-mêmes. Mais la clé du succès est la responsabilité et la volonté des pays fournisseurs de contingents de s'assurer que leurs troupes disposent d'une formation, d'un équipement et de capacités adéquats et spécifiques à l'environnement opérationnel au Mali.

Je tiens à exprimer le plein appui de l'Estonie au travail que font la MINUSMA et les autres organisme des Nations Unies au Mali pour aider le Gouvernement malien à instaurer une paix durable dans le pays. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la sortie éventuelle de la Mission doit être soigneusement planifiée et ne doit pas se faire prématurément. L'Estonie soutient sans réserve la prolongation du mandat par le Conseil de sécurité.

Annexe IX

Déclaration M^me^ Candith Mashego-Dlamini, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Ministre français des affaires étrangères, S. E. M. Jean-Yves Le Drian, d'avoir convoqué cette séance. Sa tenue arrive à point nommé alors que le Conseil de sécurité se prépare à renouveler le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans le courant du mois. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, S.E. l'ancien Président Pierre Buyoya, pour leurs exposés instructifs.

Nous nous réunissons aujourd'hui tandis que la communauté mondiale continue à atténuer l'impact dévastateur de la nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette pandémie nous touche tous de nombreuses façons, affectant notamment les efforts des différents acteurs chargés de promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est avec tristesse que vous avons appris la mort récente de deux soldats de la MINUSMA, qui ont succombé à cette pandémie. Les soldats de la paix sont en première ligne de nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité, et nous exprimons toutes nos condoléances à leurs familles en ces temps difficiles.

Un certain nombre de faits nouveaux ont eu lieu au Mali et dans la région du Sahel ces derniers mois. C'est pourquoi l'Afrique du Sud souhaite partager quelques observations sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire au Mali, ainsi que sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et sur la MINUSMA.

Premièrement, l'Afrique du Sud reste profondément préoccupée par la situation sécuritaire au Mali et au Sahel en raison de l'augmentation des attaques terroristes et du regain de violence intercommunautaire, en particulier dans le centre du pays. Il est également inquiétant que des groupes terroristes aient profité de la pandémie COVID-19 pour étendre le champ de leurs activités et les intensifier.

Nous regrettons que cette violence continue ait coûté beaucoup trop de vies humaines, y compris celles de soldats de la paix, de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et de civils. Ces faits nouveaux obligent certainement le Conseil à continuer d'apporter son soutien au peuple malien afin d'instaurer la paix et à la stabilité.

Deuxièmement, la situation humanitaire actuelle est préoccupante. Des efforts accrus doivent être déployés pour atténuer la détérioration de la situation humanitaire due à la violence persistante, en particulier pendant cette pandémie de COVID-19. Nous reconnaissons que la pandémie a eu des effets néfastes sur les plus vulnérables, les personnes déplacées et les réfugiés, en particulier les femmes et les filles. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin et de contribuer au plan de réponse humanitaire pour le Mali, qui reste sous-financé. Il importe également que l'accès aux personnes ayant besoin d'une aide humanitaire ne soit pas entravé.

Troisièmement, les progrès vers le rétablissement de l'autorité de l'État et une paix durable dépendent de l'évolution des processus politiques guidés par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Dans ce contexte, nous nous félicitons du grand dialogue national inclusif qui s'est conclu en décembre 2019 et qui a jeté les bases des élections législatives nationales qui se sont tenues récemment. Nous espérons que l'installation de l'Assemblée nationale nouvellement élue ouvrira la voie aux réformes institutionnelles et politiques envisagées.

La plupart des réformes exigent l'engagement collectif de toutes les parties concernées. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans le déploiement des forces maliennes reconstituées et réformées, qui constituent une étape essentielle vers le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du Mali. Cela montre que

les Maliens sont capables de reconstruire leur propre État. Comme on dit, là où il y a volonté d'agir, il y a moyen de le faire.

Nous encourageons donc les parties maliennes à assurer la pleine opérationnalisation de ces forces déployées et à redoubler d'efforts en vue de procéder à de nouveaux déploiements dans d'autres parties du pays. Cela permettra de renforcer la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Mali et servira de mesure pour instaurer la confiance entre les parties signataires. Nous félicitons la MINUSMA d'avoir fourni l'assistance nécessaire à ce processus.

Tout au long du processus, il reste impératif que les parties signataires s'abstiennent de revenir sur leurs engagements, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit, et de commettre d'autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

En tant que pays et partie d'un continent qui soutient fermement l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, l'Afrique du Sud salue les progrès importants que les autorités maliennes ont réalisés pour faire avancer la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques et de paix, comme en témoigne l'augmentation de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et leur inclusion dans le Comité de suivi de l'Accord. C'est en effet une évolution positive qu'il faut cultiver afin de renforcer une participation inclusive et significative aux processus de paix au Mali et l'appropriation nationale de ces processus.

Nous convenons également que pour éliminer les problèmes de l'instabilité et de l'insécurité, leurs facteurs et leurs causes profondes doivent être identifiés et combattus efficacement. Une approche globale et holistique basée sur des interventions politiques, économiques et en matière de sécurité est nécessaire pour lutter contre les problèmes que rencontre le Mali. À cet égard, la Zone de développement des régions du nord est une initiative importante qui doit être appuyée et rendue pleinement opérationnelle afin de contribuer au développement dans les régions du nord. De même, nous exhortons les acteurs concernés à appuyer et à mettre en œuvre la déclaration de Bamako sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits communautaires.

Quatrièmement, l'Afrique du Sud voudrait évoquer le rôle vital que jouent la Force conjointe du G5 Sahel et la MINUSMA. Les efforts des pays du G5 Sahel et de la région doivent bénéficier d'un appui international pour réussir. À cet égard, nous sommes reconnaissants des contributions généreuses versées à ce jour, et nous demandons instamment au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de fournir l'appui requis aux pays du G5 Sahel. Nous estimons qu'un appui logistique et opérationnel prévisible et durable coordonné par l'ONU est urgent et nécessaire. Les rôles de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'appui de la Force conjointe sont également importants.

À cet égard, l'initiative prise par l'Union africaine de déployer 3 000 soldats pour appuyer la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi que l'adoption par la CEDEAO d'un plan d'action et la mise à disposition de ressources financières pour lutter contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, complètent les efforts collectifs que doivent déployer le Mali et la région.

La MINUSMA apporte une précieuse contribution à la stabilisation du Mali. Nous appuyons donc la prorogation de son mandat afin de continuer à fournir une assistance au Mali, en particulier en matière de protection des civils, de mise en œuvre de l'accord de paix et de rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du pays.

Pour terminer, nous profitons de ce moment pour rendre hommage aux soldats de la paix tombés au champ d'honneur, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés et à ceux qui se battent contre la COVID-19. Nous exprimons également notre solidarité avec les femmes et les hommes qui constituent les forces de maintien de la paix de l'ONU et qui poursuivent leur tâche en dépit de l'environnement complexe et dangereux dans lequel ils travaillent.

Annexe X

Déclaration de Lord Ahmad, Représentant spécial du Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit et Ministre d'État chargé du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Ministre Le Drian et la présidence française du Conseil de sécurité de me donner l'occasion d'aborder la question importante de la situation au Mali. Je suis ravi de constater que le Ministre des affaires étrangères et de la

coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Dramé, nous a rejoints aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Buyoya, d'avoir réaffirmé l'importance d'une action internationale coordonnée. Nous saluons également l'engagement de l'Union africaine au Mali et dans la région, notamment le déploiement de forces de l'Union africaine. Je puis assurer à tous mes collègues que le Royaume-Uni reste déterminé à collaborer avec tous les membres du Conseil, dans le cadre de l'ONU et de la nouvelle Coalition pour le Sahel, mais aussi au niveau bilatéral, pour appuyer les progrès au Mali.

Alors que le Conseil de sécurité se réunit ce mois-ci pour examiner les progrès accomplis par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et renouveler son mandat, comme d'autres avant nous, nous nous associons à ceux qui ont salué les immenses sacrifices consentis par les soldats de la paix des Nations Unies qui œuvrent à la paix au Mali. En sept ans, plus de 200 membres de la MINUSMA ont perdu la vie. Le fléau de la maladie à coronavirus pose aujourd'hui un problème supplémentaire pour ceux qui servent en première ligne au sein de cette mission. Je m'associe aux autres orateurs et au Secrétaire général pour rendre hommage à tous nos incroyables soldats de la paix qui ont perdu la vie, notamment les deux qui ont récemment connu une mort tragique au Mali du fait de cette pandémie.

Le travail des soldats de la paix sauve des vies. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la MINUSMA continue d'avoir une influence directe sur le terrain en fournissant un appui au Gouvernement malien et aux parties signataires pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et signé en 2015. Les récentes élections législatives, conjuguées au déploiement partiel de l'armée reconstituée dans le nord et au dialogue politique national inclusif, dont un élément capital est la participation des femmes, sont des signes importants de progrès.

J'accueille donc avec satisfaction le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/476). À mesure que nous avançons, nous devons continuer d'appuyer la MINUSMA et appeler le Gouvernement malien à n'épargner absolument aucun effort pour répondre pleinement à toutes les exigences de l'accord de paix. À cet égard, alors que nous menons une réflexion dans le cadre du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), il incombe à chacun d'entre nous de nous engager pleinement pour que les femmes jouent un rôle à part entière, intégré, efficace et concret à tous les stades de ce processus important.

Pour réussir, les objectifs révisés concernant le nord, qui sont énoncés dans le mandat, doivent être à la fois ambitieux et réalisables. Les nouveaux critères doivent contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'impunité dans le centre. Les informations et allégations récentes concernant des violations des droits de l'homme doivent pousser la MINUSMA à protéger les civils et à encourager

l'application du principe de responsabilité – un point qui a été souligné clairement par le Ministre allemand des affaires étrangères, S. E. M. Heiko Maas.

Nous augmenterons de manière substantielle notre contribution cette année en déployant 250 soldats britanniques au sein d'un groupe d'infanterie chargé d'effectuer des patrouilles de reconnaissance mécanisées de longue portée. J'espère – et nous croyons – que cet engagement sur une durée de trois ans décuplera notre réussite ; cela permettra de renforcer la sûreté et la sécurité de tous les soldats de la paix et d'ancrer la réforme du maintien de la paix. Enfin, le Royaume-Uni s'engage à appuyer l'amélioration de la performance de la Mission en fournissant un appui bilatéral et en proposant une formation aux pays fournisseurs de contingents.

Pour terminer, même si le mandat de la MINUSMA est complexe et que l'échelle du problème en fait l'opération de maintien de la paix la plus onéreuse pour l'ONU, nous devons cependant reconnaître que nous faisons des progrès. À l'heure d'évaluer ces progrès et de décider ensemble de la voie à suivre, nous devons nous rappeler que la MINUSMA n'est pas une solution permanente mais un moyen d'arriver à une fin et de parvenir à une solution plus viable et durable.

Le Royaume-Uni appuie pleinement les efforts visant à adapter et améliorer la Mission alors que nous nous employons à rétablir une paix et une stabilité durables au Mali. En conséquence, en dépit de l'environnement instable dû à la présence continue de groupes armés affiliés à Al-Qaida et à l'État islamique, le Royaume-Uni continuera d'appuyer le plan d'adaptation de la Mission afin de mobiliser une force plus agile, souple et adaptable pour lutter contre ces problèmes. Le Royaume-Uni est fier d'y contribuer. Au niveau du système, nous continuerons de financer la mise en œuvre de la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix, qui appuie la collecte non clandestine de renseignements. Cela constitue la base d'une approche à l'échelle de la Mission en matière de planification, améliorant la sécurité du personnel de la Mission et la protection des civils. Je puis assurer à tous les États Membres que nous continuerons de financer le Système complet d'évaluation de la performance, qui éclaire la prise de décisions dans le cadre d'un dispositif intégré de gestion de la performance. Comme les autres délégations, nous restons déterminés à jouer notre rôle au Mali par l'intermédiaire de l'ONU.

Annexe XI

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider cette visioconférence. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Sahel et le Mali, Pierre Buyoya.

Nous sommes heureux de constater que la situation politique au Mali suit une évolution positive. Parmi les aboutissements importants du dialogue politique sans exclusive, citons les élections législatives, organisées avec succès cette année, le redéploiement des unités reconstituées de l'armée nationale dans le nord du pays et la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous jugeons ces progrès encourageants et louons les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple maliens à cet égard.

Dans le même temps, nous avons constaté que les conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali sont de plus en plus menacées par des activités terroristes et des violences intercommunautaires fréquentes, qui aggravent la situation humanitaire. Une telle situation représente un obstacle de taille pour le processus de paix et de développement au Mali. Après avoir lu le rapport du Secrétaire général (S/2020/476) et écouté les exposés, je souhaite faire part des observations suivantes.

Premièrement, il faut consolider la dynamique politique favorable qui a été insufflée. Nous espérons que toutes les parties au Mali considèreront les progrès engrangés avec le dialogue politique et les élections législatives comme une occasion de consolider cette dynamique positive, de renforcer la confiance mutuelle et d'œuvrer de concert pour la paix et le développement au Mali. La Chine se félicite que les unités reconstituées de l'armée nationale aient été redéployées dans le nord du Mali, mais note que le processus se heurte à certaines difficultés. Nous espérons que les parties concernées pourront aplanir leurs divergences par le dialogue et continueront à mettre en œuvre l'accord de paix. La communauté internationale doit continuer d'aider le Mali à renforcer sa capacité de gouverner et de se développer de manière autonome, tout en respectant son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Deuxièmement, la lutte contre le terrorisme dans la région doit donner lieu à des efforts et des investissements accrus. Le terrorisme est un grave problème pour le Mali comme pour d'autres pays du Sahel. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité a tenu un débat en mars (voir S/PV.8743) et adopté une déclaration présidentielle sur la lutte contre le terrorisme en Afrique (S/PRST/2020/5). Ce texte ne doit pas rester lettre morte. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'aider le Gouvernement malien à renforcer ses capacités antiterroristes, à privilégier la coopération régionale, à promouvoir la réduction de la pauvreté et à lutter contre le terrorisme grâce à une approche intégrée. À cet égard, il est impératif d'appuyer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. La Chine a contribué à hauteur de 300 millions de yuans à la Force conjointe et aux opérations antiterroristes au Sahel. Nous félicitons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'avoir fourni un important soutien logistique à la Force conjointe et nous remercions le Secrétaire général des trois options qu'il recommande pour améliorer encore le dispositif d'appui. Nous entendons participer activement aux discussions du Conseil de sécurité à cet égard.

Troisièmement, il convient de poursuivre les efforts pour éliminer les causes profondes de l'instabilité en promouvant le développement durable. La communauté internationale doit continuer d'aider le Mali à améliorer ses fondements économiques

et à instaurer rapidement, de manière autonome, le développement durable. De tels efforts contribueront à éliminer les causes profondes de nombreux problèmes au Mali. Nous nous félicitons que, lors de sa visite dans le nord du pays en mars, le Premier Ministre malien ait annoncé une série de projets d'infrastructure visant à promouvoir la Zone de développement des régions du nord. Nous espérons que des efforts supplémentaires seront consentis pour donner suite à ces projets, assurer la fourniture de services de base aux populations du nord et améliorer leurs moyens de subsistance.

Quatrièmement, il faut continuer de fournir à la MINUSMA tout l'appui dont elle a besoin. La MINUSMA a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité au Mali, ainsi que dans la promotion du processus de réconciliation du pays. La Chine est favorable à une prorogation d'un an du mandat de la MINUSMA, comme le recommande le Secrétaire général. La Chine, qui compte parmi les principaux pays fournissant des contingents à la MINUSMA, y a déployé sept séries de soldats de la paix, et 426 Casques bleus chinois s'acquittent actuellement de diverses tâches au sein de la Mission. Nous appuyons le plan d'adaptation de la MINUSMA, et nous nous sommes engagés à envisager sérieusement l'envoi d'une unité de systèmes de drones aériens. Nous espérons sincèrement que la MINUSMA appliquera activement la résolution 2518 (2020), adoptée en mars, sur la sécurité des soldats de la paix, afin de protéger efficacement la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et de garantir que les équipements de sécurité nécessaires sont en place.

Le continent africain se heurte à un défi sans précédent avec la pandémie de maladie à coronavirus. Comme l'a souligné le Président Xi Jinping dans son discours à la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé, aider les pays en développement, en particulier les pays africains, à lutter contre la pandémie doit être la priorité absolue de la communauté internationale. Cette dernière doit fournir un appui matériel, technique et humain accru aux pays africains. La Chine a livré une grande quantité d'aide médicale à plus de 50 pays africains, dont le Mali, et à l'Union africaine, et a dépêché 148 experts médicaux dans 11 pays africains. Nous entendons mettre en place un mécanisme de coopération pour jumeler nos hôpitaux avec 30 hôpitaux africains, accélérer la construction du siège des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et aider les pays africains à améliorer leur capacité à prévenir et contrôler les maladies. Une fois qu'un vaccin sera disponible en Chine, nous en ferons un bien public mondial et veillerons à ce que les États africains et les autres pays en développement soient parmi les premiers à en bénéficier. Nous espérons sincèrement que, grâce aux efforts conjoints de tous, l'Afrique viendra à bout de la pandémie et que tout le continent retrouvera espoir.

Annexe XII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En premier lieu, je tiens à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Ministre, et à vous remercier de présider la présente visioconférence. Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Sahel et le Mali, Pierre Buyoya.

Je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui continue à faire de son mieux pour s'acquitter de son mandat. Je voudrais également rendre hommage à tous les membres du personnel qui ont fait le sacrifice ultime dans cette noble entreprise, notamment les deux soldats de la paix qui viennent de perdre la vie dans la quête de la paix au Mali. Je ferai trois observations.

Premièrement, nous jugeons encourageants les progrès accomplis jusqu'ici. Comme l'a mentionné le Haut Représentant de l'Union africaine, le dialogue politique sans exclusive a fait naître de nombreux espoirs. Nous nous félicitons également de la tenue du second tour des élections législatives, au terme desquelles le nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale a été multiplié par trois, ce qui est une bonne nouvelle.

Le redéploiement des unités reconstituées de l'armée à Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou est également important sur le plan politique, car il marque le rétablissement de la présence de l'État dans le nord.

Tout cela se produit dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus, qui constitue un défi de taille.

Nous considérons qu'il est primordial de continuer à appuyer toutes les parties prenantes maliennes afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. À l'avenir, tous les efforts doivent être axés sur la réalisation de nouveaux progrès, à savoir : la tenue du référendum constitutionnel ; le transfert des compétences aux autorités locales ; le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; et la mise en œuvre de projets pilotes pour la Zone de développement des régions du nord.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par la précarité des conditions de sécurité. Nous condamnons toutes les attaques visant la MINUSMA et les forces internationales au Mali. Nous rappelons une nouvelle fois qu'une attaque, quelle qu'elle soit, contre le personnel de maintien de la paix des Nations Unies est inacceptable et que ses auteurs devront être traduits en justice.

Nous nous inquiétons également des affrontements réguliers entre les milices, ainsi que des violences intercommunautaires, qui ont fait de nombreuses victimes.

Malgré ces difficultés, la MINUSMA a obtenu des résultats plutôt satisfaisants et s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan d'adaptation crucial. Nous soutenons ce plan et les efforts visant à mobiliser les capacités requises. Nous avons indiqué notre contribution initiale au plan d'adaptation de la MINUSMA et examinerons plus avant les possibilités d'appui à l'avenir. Comme je l'ai déclaré à maintes reprises, y compris dans la salle du Conseil de sécurité, nous sommes fiers que nos soldats de la paix, notamment le personnel féminin, contribuent à la MINUSMA. Nous avons actuellement plus de 1 600 soldats de la paix déployés dans diverses missions en Afrique.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance que revêt la mise à disposition de ressources adéquates pour la MINUSMA. Comme l'a rappelé le commandant de la force à la réunion organisée au début du mois (voir S/2020/514), la MINUSMA doit avoir les moyens d'exécuter correctement son mandat. Aussi invitons-nous les pays à s'acquitter pleinement de leurs contributions, qui sont indispensables pour améliorer les résultats du maintien de la paix.

Conformément à l'appel du Secrétaire général, nous demandons également à tous les pays de garantir la fiabilité et la prévisibilité du budget global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de se garder de réduire le budget existant, qui était déjà tout à fait insuffisant pour la bonne exécution des missions de maintien de la paix.

En ce qui concerne la MINUSMA, nous prenons note de l'évaluation du Secrétaire général concernant l'appui apporté par la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et affirmons que nous devons continuer à examiner les options qui ont été présentées pour un soutien international renforcé. Comme d'autres orateurs, nous sommes également favorables à la prorogation du mandat de la MINUSMA.

Troisièmement, seule une approche globale permettra d'instaurer une paix et une stabilité durables au Mali. Il s'agit notamment de fournir des services de base, de réduire la violence communautaire, de démanteler les milices et de créer des possibilités de développement pour les jeunes. Il est également important de réduire les souffrances humanitaires, de s'atteler au problème des déplacements et de combattre l'impunité et les violations des droits de l'homme.

Pour terminer, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la pleine mise en œuvre de l'accord de paix reste la seule voie possible pour parvenir à la stabilité au Mali. La présence de la MINUSMA est cruciale, et son mandat reste d'actualité. Nous devons continuer à aider les parties prenantes maliennes et la MINUSMA à faire avancer le processus de paix malgré cette période difficile. Nous devons œuvrer de concert à la paix, à la stabilité et à la prospérité à long terme du pays. L'Indonésie continuera à apporter son soutien et sa contribution à cette fin.

Annexe XIII

Déclaration de M^me^ Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel.

Alors que le Mali s'est engagé sur la voie d'une paix durable et d'un développement centré sur la population avec l'appui de la communauté internationale, Saint-Vincent-et-les Grenadines salue les récents progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

À cet égard, nous voudrions mettre en exergue le soutien apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au redéploiement des unités reconstituées de l'Armée malienne dans le nord du pays, le renforcement des capacités de police et la tenue du second tour des élections législatives, le 19 avril, en dépit des difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'augmentation du nombre de femmes élues au parlement, qui est passé de 14 à 41, signale des changements à la fois symboliques et qualitatifs en termes de mobilisation des femmes. Nous nous félicitons également des mesures visant à accroître leur participation au mécanisme de suivi de l'Accord ainsi que de la nomination imminente de six femmes au Comité de suivi de l'Accord, et appelons à poursuivre la démocratisation des institutions publiques du point de vue de l'égalité femmes-hommes et de l'implication des jeunes, comme le prévoit l'Accord.

Il convient de saluer l'action entreprise par le Gouvernement malien, avec l'appui de la MINUSMA, pour faire face à la COVID-19, notamment la mise à disposition de fournitures sanitaires aux institutions judiciaires et la libération de prisonniers afin de protéger les personnes dans les centres de détention, ainsi que son approche coordonnée avec les acteurs publics, privés et autres acteurs internationaux afin d'atténuer les effets de la pandémie. Le soutien apporté par la MINUSMA à la mise en place de comités de réconciliation dans le centre du Mali, et ses activités de renforcement des capacités en matière de réconciliation et de cohésion sociale, menées par-delà la fracture linguistique, méritent également d'être signalés, compte tenu des affrontements intercommunautaires qui ont lieu dans cette région.

Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne la poursuite des attaques terroristes au Mali et dans la région du Sahel. Nous exprimons notre plus profonde sympathie aux familles des civils et des soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours des derniers mois en raison de cette violence.

Alors que le nombre de personnes déplacées et souffrant d'insécurité alimentaire au Mali et dans la région du Sahel continue d'augmenter, la lutte contre l'extrémisme violent et la violence intercommunautaire conserve toute son urgence. Cette situation, il faut le souligner, est principalement due aux conflits armés et aux changements climatiques. Nous appuyons l'appel en faveur d'un plus grand soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et soutenons l'action qu'elle mène pour défendre la région des trois frontières et le Sahel. Nous réitérons également la demande formulée par les pays du G5 Sahel et reprise récemment par les membres africains du Conseil de sécurité ainsi que par Saint-Vincent-et-les Grenadines, s'agissant de placer la Force conjointe sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Une telle mesure serait souhaitable étant donné le mandat et la capacité limitée de la MINUSMA à fournir un soutien en dehors du Mali, et compte tenu du fait que les groupes terroristes armés sont bien organisés en réseau dans toute la région et se jouent des frontières. Malgré ces contraintes, nous saluons

les efforts d'adaptation déployés par les forces de la MINUSMA pour rendre leur dispositif plus mobile, plus souple et plus agile, conformément aux principes énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Pour terminer, nous rappelons qu'une paix durable passe par la mise en œuvre d'un programme de sécurité global conjugué à la quête d'un développement socioéconomique inclusif. Une paix durable nécessite également un contrat social renouvelé en vertu duquel l'État, avec l'appui de ses partenaires internationaux, rétablit son autorité en protégeant les civils et en renforçant les institutions essentielles. Nous saluons les efforts visant à accélérer la décentralisation des services clefs de l'État ; la mise en place de la Zone de développement des régions du nord ; l'importance accrue accordée à l'éducation et au soutien psychosocial des enfants et des rescapés de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits ; et la coopération avec les organisations de femmes et de jeunes maliennes qui mettent en œuvre des stratégies d'adaptation et de résilience aux fins du développement économique. Nous sommes aux côtés des Maliens alors qu'ils s'engagent sur la voie d'un avenir qui transcende la violence et le conflit, la COVID-19 et les effets délétères des changements climatiques.

Annexe XIV

Déclaration de M. Mark Simonoff, Ministre conseiller à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général António Guterres et le Haut Représentant Pierre Buyoya de leurs exposés d'aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue au Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, S. E. M. Jean-Yves Le Drian, et au Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération, S. E. M. Tiébilé Dramé, ainsi qu'à tous les ministres des affaires étrangères présents et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information.

Votre pays, Monsieur le Président, s'est engagé à apporter la paix et la stabilité à la région du Sahel et à ses dizaines de millions d'habitants qui veulent un avenir meilleur, libéré de la menace quotidienne des groupes terroristes et du trafic généralisé de drogue, d'armes et même d'êtres humains. Je tiens à vous féliciter, ainsi que les forces courageuses de votre pays, d'avoir éliminé le chef d'Al-Qaida en Afrique du Nord, Abdelmalek Droukdel, et plusieurs membres de son entourage, la semaine dernière. Cette opération audacieuse et d'autres, comme la capture d'un haut responsable du groupe État islamique au Mali le mois dernier, portent un coup sévère aux groupes terroristes qui menacent non seulement les populations des régions du Sahel et du Maghreb, mais aussi nous tous qui sommes réunis ici aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants à la France de son engagement et de ses sacrifices.

Le sommet de Pau en janvier a relancé les efforts déployés par la région pour faire face à la détérioration des conditions de sécurité au Sahel. Nous nous félicitons de la réunion ministérielle qui se tiendra demain sur la Coalition pour le Sahel ainsi que de son objectif d'améliorer la coordination.

Les États-Unis sont également conscients que tout le monde n'œuvre pas pour la paix et la stabilité dans cette région. Le mois dernier, trois Casques bleus tchadiens ont été tués dans le nord du Mali – un rappel brutal du fait que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) reste la mission de maintien de la paix la plus dangereuse au monde. Les États-Unis voudraient exprimer leur gratitude et leur appréciation au personnel militaire, civil et de police de la MINUSMA et aux autres forces de sécurité de la région, qui font des sacrifices personnels pour la cause de la paix et de la stabilité au Mali et au Sahel. Nous sommes également conscients des défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19), et nous félicitons la Mission d'avoir pris les mesures nécessaires pour protéger son personnel et la population civile tout en s'acquittant de son mandat. Nous déplorons la mort de deux membres du personnel de la Mission à la suite de la COVID-19 et nous présentons nos vœux de prompt rétablissement à ceux qui sont malades.

Alors que le Conseil va proroger le mandat de la MINUSMA pour la huitième année, nous devons faire preuve de lucidité quant au fait que les parties signataires n'ont pas mis en œuvre l'Accord d'Alger de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali. La plupart des objectifs énoncés dans le mandat de l'année dernière n'ont pas été atteints. La réforme constitutionnelle et le transfert des services de l'État sont loin d'être achevés ; aucun projet pilote n'a été mis en œuvre dans la Zone de développement des régions du nord ; et même s'il reste à redéployer seulement 500 des 3 000 éléments des forces maliennes reconstituées prévus, beaucoup de ces éléments sont loin d'être opérationnels et bénéficient encore de l'appui et de la protection des forces des Nations Unies.

Pendant ce temps, le peuple malien continue de souffrir alors que le processus de paix stagne. Les attentats terroristes et les violences intercommunautaire continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils innocents. De plus, la situation

humanitaire s'aggrave – le nombre de déplacés au Mali a plus que doublé au cours de l'année dernière et des millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire. Étant donné que les parties signataires n'ont pas accompli de progrès significatifs depuis la signature de l'accord en 2015, les conditions de sécurité au Sahel continuent de se dégrader et la MINUSMA n'arrive pas à remplir pleinement son mandat.

La prorogation du mandat nous offre une excellente occasion d'apporter des changements réels et durables au peuple malien. Pour commencer, il faut inciter les parties à atteindre les objectifs de référence énoncés dans le mandat. La MINUSMA doit commencer à planifier la réduction progressive de ses effectifs et son retrait éventuel, afin qu'une véritable confiance puisse s'instaurer entre les groupes armés signataires et le Gouvernement malien, et que ce dernier puisse également avoir confiance en lui pour assumer les responsabilités en matière de sécurité dans le pays. La MINUSMA doit déterminer le moment propice pour procéder à une réduction d'effectifs afin de faire bien comprendre que le Conseil ne s'attend pas à ce qu'elle reste indéfiniment au Mali.

Le Conseil doit également continuer à accroître l'efficacité et l'efficience de la MINUSMA en appuyant le plan d'adaptation proposé par le commandant de la force et en améliorant la qualité des effectifs militaires et de police dans l'ensemble de la mission. Nous félicitons le commandant de la force, le général de corps d'armée Gyllensporre, pour ses efforts visant à donner la priorité à la performance des troupes et à sanctionner les résultats insatisfaisants. Nous saluons également ses efforts pour optimiser les capacités des contingents en élaborant un plan d'adaptation. Nous continuons d'appeler les États Membres qui disposent de ces capacités à envisager de les mettre à disposition de la MINUSMA. Nous aimerions que le Secrétaire général présente des rapports plus objectifs et que la force ait son mot à dire en ce qui concerne l'utilisation et la répartition de ses ressources.

Les États-Unis sont engagés en faveur de la paix, de la sécurité et d'un avenir meilleur pour les populations du Mali, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi notre pays est celui qui contribue le plus à la MINUSMA en termes de ressources financières et apporte l'appui le plus important à l'instruction et à l'entraînement préalables au déploiement de ses contingents. C'est pourquoi nous avons dépensé des milliards de dollars pour la sécurité, le développement et l'aide humanitaire au Mali et dans la région. Nous sommes également engagés à appuyer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en termes de mise à disposition de matériel, d'instruction et d'appui consultatif pour combler les lacunes critiques en matière de capacités au niveau bilatéral, et nous continuons d'appeler d'autres pays à faire de même.

Comme le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, l'a souligné la semaine dernière (voir S/2020/515), les extrémistes essaient de tirer profit de la pandémie de COVID-19 pour porter atteinte à l'autorité de l'État et déstabiliser les gouvernements. Dans cette situation où des personnes innocentes perdent la vie chaque jour, où les écoles sont fermées et où de nombreuses personnes n'ont pas accès aux services de base, nous devons tous prendre les devants pour faire face à cette dévastation et à ces dangers.

Pour terminer, je tiens à exprimer de nouveau ma gratitude à mes collègues ici présents qui fournissent l'aide humanitaire et militaire nécessaire pour améliorer la situation au Mali et dans la région. Même si nous sommes soulagés que Droukdel et d'autres acteurs malfaisants n'aient plus la capacité de terroriser la population, la menace persiste. Le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer le processus de paix et mettre fin à la violence et aux problèmes politiques qui font des ravages au Mali. L'instabilité actuelle offre un terrain propice au terrorisme et nous, en tant que Conseil, devons maintenir notre détermination à aider le peuple malien et des millions d'autres personnes au Sahel.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, M. Jean-Yves Le Drian, Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, de présider la présente réunion importante, ainsi que de votre déclaration.

Je tiens également à remercier le Secrétaire généralAntónio Guterres et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, de leurs exposés édifiants.

Je voudrais en outre souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les Ministres et les remercier de leurs déclarations.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par les parties signataires dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement malien, avec l'appui de l'équipe des Nations Unies et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a réagi rapidement à la pandémie de coronavirus (COVID-19), de sorte que le processus d'application de cet accord n'a pas pris du retard.

Nous nous félicitons également du déroulement pacifique des élections législatives au Mali. Nous constatons avec satisfaction que le nombre de femmes élues a triplé par rapport à la période précédente.

Toutefois, nous restons préoccupés par la situation en matière de sécurité au Mali, du fait du terrorisme et des violences intercommunautaires. Le nombre d'attentats terroristes contre les civils, les soldats de la paix et les forces de sécurité a considérablement augmenté dans le nord et le centre du Mali. Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et aux familles des soldats de la paix qui ont perdu la vie lors des récents attentats terroristes.

Nous sommes également préoccupés par le retrait de l'État dans les zones concernées, en particulier compte tenu de l'apparition de la pandémie de COVID-19 qui a aggravé la situation humanitaire et en matière de sécurité. Au total, 3,8 millions d'enfants au Mali sont maintenant concernés par la fermeture des écoles et on estime que 1,3 million seront touchés par une grave insécurité alimentaire.

Nous nous félicitons de l'appui de la MINUSMA au redéploiement des unités reconstituées de l'armée malienne dans le nord du Mali. Nous saluons également ses efforts en réponse aux demandes de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Toutefois, la Mission a également dû faire face à d'énormes défis et difficultés dans l'exécution de son mandat sur fond d'instabilité et d'insécurité dans le nord et le centre du pays. Par conséquent, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, nous appelons toutes les parties concernées à ne ménager aucun effort pour accélérer les processus de réforme prévus dans l'Accord de paix. Les parties signataires doivent renforcer la confiance mutuelle et œuvrer de concert pour maintenir l'élan imprimé au processus de paix. La pleine mise en œuvre de l'Accord de paix reste la seule voie viable vers un Mali plus stable et plus sûr.

Deuxièmement, nous appelons le Gouvernement malien, les organisations régionales et internationales et les autres partenaires à renforcer leur coopération pour s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Troisièmement, nous demandons instamment au Gouvernement malien et aux autres parties concernées de s'acquitter de leurs obligations et responsabilités en matière de mise en œuvre du droit humanitaire international et de protection des femmes et des enfants dans le nord et le centre du Mali. Tous ceux qui se rendent coupables de violations doivent être traduits en justice.

Quatrièmement, nous appelons à une approche cohérente et intégrée des problèmes humanitaires, climatiques, de sécurité et de développement au Mali. Par conséquent, nous estimons qu'il convient d'organiser davantage d'ateliers, de séminaires sur le renforcement des capacités et de cours de formation à l'intention des femmes et des jeunes sur le développement durable. Les recommandations formulées lors de l'atelier de haut niveau concernant le renforcement de la participation des femmes doivent être appliquées dans leur intégralité. Toutes les parties concernées doivent également redoubler d'efforts pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents et atténuer les effets déstabilisateurs de la COVID-19.

Pour terminer, nous saluons les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, Mahamat Saleh Annadif, et du personnel civil et en tenue des Nations Unies et leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Nous sommes favorables à la prorogation du mandat de la MINUSMA pour une période de 12 mois sur la base des besoins du Gouvernement malien et dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Cette prorogation aidera également la MINUSMA à poursuivre ses opérations au Mali et à fournir des services logistiques et des services essentiels à la Force conjointe du G5 Sahel.